MAISON DU FILTRE ET DE L'ELECTRO-DIESEL

TEL : 27.38.00 FAX : 27.29.60

CONTRAT D'OUVERTURE DE COMPTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société MAISON DU FILTRE, SENED au capital de 100 000 FCFP, dont le siège social est à Nouméa, 19, rue Forest Ducos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 431, représentée par Monsieur Grégory LÉZÉ.

D'UNE PART,
Ci-après dénommé le fournisseur

ET

NOM DU DIRIGEANT : Mr PICARD Fabrice

SOCIETE : SARL JARD'IDEAL

ADRESSE : 10 Rue Lapous - Doniambo BP225 98845 Néa Cdx

BANQUE : BCI Ducos N° DE COMPTE : 17499 00010 19766502011 90
(joindre un RIB)

N° RIDET : 0775841.001 N° RCS : 2005 B 775841
(joindre un extrait Kbis)

B.P : 225 98845 Néa Cdx TEL : 28 93 88 FAX :

EMAIL COMPTABILITE : jardideal@gmail.com

EMAIL DIRECTION : //

Mode de règlement : ☐ CHQ à présentation fin de mois
☒ Virement ☐ Prélèvement automatique

D'AUTRE PART,
Ci-après dénommé le client

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par les présentes, la société MAISON DU FILTRE ET DE L'ELECTRO-DIESEL ouvre au client nommé ci-dessus, un compte courant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

FP

CLAUSES ET CONDITIONS

ARTICLE 1 : Les opérations de ce compte retraceront les facturations pour fournitures de marchandises ainsi que les remises et avoirs y afférant.

ARTICLE 2 : La délivrance des fournitures n'interviendra que sur **BON DE COMMANDE,** bon de livraison ou facture émargée, portant obligatoirement le cachet de l'entreprise du client ; l'un ou l'autre des documents doit être dûment signé par le réceptionnaire se présentant au nom du client. Sa signature équivaudra de plein droit à celle du client et sera expressément présumée comme telle.

ARTICLE 3 : Le client s'engage à régler ses achats **à 30 jours date de facture.** Un relevé de compte reprenant les opérations effectuées dans le mois sera envoyé mensuellement.

ARTICLE 4 : En delà d'un seuil de chiffre d'affaires annuel fixé à 360.000 FCFP, le compte pourra être fermé à l'initiative du fournisseur.

ARTICLE 5 : Toute facture impayée à l'échéance prévue à l'article 3 produit de plein droit un intérêt égal au taux légal à compter du premier du mois suivant cette échéance. De surcroît, le fournisseur pourra alors procéder sans préavis à la fermeture du compte.

ARTICLE 6 : Si un règlement par effets de commerce est convenu, toute acceptation de plus d'une traite est présumée faire l'objet d'une chaîne d'effets et le non-paiement à l'échéance d'une seule traite entraîne de plein droit la déchéance du terme de tous les effets subséquents et deviennent par conséquent exigibles immédiatement. La demande de report d'une traite sera assimilée à un défaut de provision, sauf accord exprès et par écrit du fournisseur.

ARTICLE 7 : En cas de recouvrement judiciaire des sommes dues au fournisseur, il est expressément convenu que le client sera tenu de payer in sus une clause pénale pour simple retard égale à 10 % du montant exigible.

ARTICLE 8 : Tout litige entre le fournisseur et le client sera de la compétence exclusive des juridictions de NOUMEA, quels que soient les changements de siège ou de domicile du client.

ARTICLE 9 : La présente ouverture de compte sera résiliée de plein droit, si bon semble au fournisseur, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, du seul fait du non-respect de l'une des clauses du présent acte.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- - La société MAISON DU FILTRE en son siège social : 19, rue Forest Ducos 98800 NOUMEA
- - Le client SARL JARD'IDEAL 10 Rue Lapous - Dombo

SARL JARD'IDEAL
Capital de 1 000 000 FCFP
Ridet: 775841.001
BP. 225
98845 Nouméa

FP

ARTICLE 10 : Clause suspensive d'attribution de remise
Si une remise est éventuellement accordée, elle n'est effective qu'à la condition suspensive que le prix mentionné soit intégralement réglé dans le délai indiqué sur la facture, ou à défaut, dans le délai indiqué lors de la présente ouverture de compte.
Passé ce délai le client ne pourra se prévaloir des remises qui lui auraient été consenties ; ces remises seront comptabilisées dans le calcul du solde débiteur qui en sus produira de plein droit un intérêt calculé au taux légal à compter du premier jour du mois suivant et ce sans que soit nécessaire l'envoi d'une mise en demeure.

ARTICLE 11 : Clause de réserve de propriété
Les marchandises et fournitures livrées restent la propriété de LA Maison du Filtre jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Ne constitue pas paiement, au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).
Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens, objet des présents contrats. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.
La présente clause de réserve de propriété est soumise aux dispositions de la loi 80335 du 12 mai 1980.

Fait à Nouméa, en double exemplaire
Le 06/05/2021

LE FOURNISSEUR
Signature

Cachet

LE CLIENT
Signature
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé – Bon pour accord »

Lu et approuvé
Bon pour accord
Mr PICARD Fabrice, gérant

Cachet

SARL JARD'IDEAL
Capital de 1 000 000 FCFP
Ridet: 775841.001
BP. 225
98845 Nouméa

FP

MAISON DU FILTRE ET DE L'ELECTRO-DIESEL

TEL : 27.38.00 FAX : 27.29.60

CONTRAT D'OUVERTURE DE COMPTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société MAISON DU FILTRE, SENED au capital de 100 000 FCFP, dont le siège social est à Nouméa, 19, rue Forest Ducos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 431, représentée par Monsieur Grégory LÉZÉ.

D'UNE PART,
Ci-après dénommé le fournisseur

ET

NOM DU DIRIGEANT : Mr PICARD Fabrice

SOCIETE : SARL JARD' IDEAL

ADRESSE : 10 Rue Lapaus - Domiambo - Nouméa

BANQUE : BCI Ducos N° DE COMPTE : 17499 00010 19766502011 90
(joindre un RIB)

N° RIDET : 0775841.001 N° RCS : 2005 B 775 841
(joindre un extrait Kbis)

B.P : 225 98845 Néa Cdx TEL : 28 93 88 FAX :

EMAIL COMPTABILITE : jardideal@gmail.com

EMAIL DIRECTION :

Mode de règlement : ☐ CHQ à présentation fin de mois ☒ Virement ☐ Prélèvement automatique

D'AUTRE PART,
Ci-après dénommé le client

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par les présentes, la société MAISON DU FILTRE ET DE L'ELECTRO-DIESEL ouvre au client nommé ci-dessus, un compte courant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

FP

CLAUSES ET CONDITIONS

ARTICLE 1 : Les opérations de ce compte retraceront les facturations pour fournitures de marchandises ainsi que les remises et avoirs y afférant.

ARTICLE 2 : La délivrance des fournitures n'interviendra que sur **BON DE COMMANDE,** bon de livraison ou facture émargée, portant obligatoirement le cachet de l'entreprise du client ; l'un ou l'autre des documents doit être dûment signé par le réceptionnaire se présentant au nom du client. Sa signature équivaudra de plein droit à celle du client et sera expressément présumée comme telle.

ARTICLE 3 : Le client s'engage à régler ses achats **à 30 jours date de facture.** Un relevé de compte reprenant les opérations effectuées dans le mois sera envoyé mensuellement.

ARTICLE 4 : En delà d'un seuil de chiffre d'affaires annuel fixé à 360.000 FCFP, le compte pourra être fermé à l'initiative du fournisseur.

ARTICLE 5 : Toute facture impayée à l'échéance prévue à l'article 3 produit de plein droit un intérêt égal au taux légal à compter du premier du mois suivant cette échéance. De surcroît, le fournisseur pourra alors procéder sans préavis à la fermeture du compte.

ARTICLE 6 : Si un règlement par effets de commerce est convenu, toute acceptation de plus d'une traite est présumée faire l'objet d'une chaîne d'effets et le non-paiement à l'échéance d'une seule traite entraîne de plein droit la déchéance du terme de tous les effets subséquents et deviennent par conséquent exigibles immédiatement. La demande de report d'une traite sera assimilée à un défaut de provision, sauf accord exprès et par écrit du fournisseur.

ARTICLE 7 : En cas de recouvrement judiciaire des sommes dues au fournisseur, il est expressément convenu que le client sera tenu de payer in sus une clause pénale pour simple retard égale à 10 % du montant exigible.

ARTICLE 8 : Tout litige entre le fournisseur et le client sera de la compétence exclusive des juridictions de NOUMEA, quels que soient les changements de siège ou de domicile du client.

ARTICLE 9 : La présente ouverture de compte sera résiliée de plein droit, si bon semble au fournisseur, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, du seul fait du non-respect de l'une des clauses du présent acte.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- - La société MAISON DU FILTRE en son siège social : 19, rue Forest Ducos 98800 NOUMEA
- - Le client SARL JARD'IDEAL

SARL JARD'IDEAL
Capital ~~de 1 000 000 FCFP~~
Ridet: ~~775841.001~~
~~BP.~~ 225
98845 Nouméa

AP

ARTICLE 10 : Clause suspensive d'attribution de remise

Si une remise est éventuellement accordée, elle n'est effective qu'à la condition suspensive que le prix mentionné soit intégralement réglé dans le délai indiqué sur la facture, ou à défaut, dans le délai indiqué lors de la présente ouverture de compte.

Passé ce délai le client ne pourra se prévaloir des remises qui lui auraient été consenties ; ces remises seront comptabilisées dans le calcul du solde débiteur qui en sus produira de plein droit un intérêt calculé au taux légal à compter du premier jour du mois suivant et ce sans que soit nécessaire l'envoi d'une mise en demeure.

ARTICLE 11 : Clause de réserve de propriété

Les marchandises et fournitures livrées restent la propriété de LA Maison du Filtre jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Ne constitue pas paiement, au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens, objet des présents contrats. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

La présente clause de réserve de propriété est soumise aux dispositions de la loi 80335 du 12 mai 1980.

Fait à Nouméa, en double exemplaire
Le 06/05/2021

LE FOURNISSEUR
Signature

LE CLIENT
Signature
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé – Bon pour accord »
Lu et approuvé
Bon pour accord
MR PICARD Fabrice, gérant

Cachet

Cachet

SARL JARD'IDEAL
Capital de 1 000 000 FCFP
Ridet: 775841.001
BP. 225
98845 Nouméa

FP

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

Code de vérification : ZogqDpOKZ4
https://www.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2005B00435

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 15 février 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	775 841 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation	16/08/2005
Dénomination ou raison sociale	**JARD'IDEAL**
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	1 000 000,00 Franc CFP
Adresse du siège	10 rue Lapous, Doniambo, dock n°2 - Complexe Domino 98800 Nouméa
Activités principales	Toute activité agricole et horticole de toute nature destinée à la conception, à l'agencement, à la plantation, à la décoration et à la réalisation d'espaces verts, jardins publics ou privés, privatifs, ou collectifs
Durée de la personne morale	Jusqu'au 15/08/2104
Date de clôture de l'exercice social	30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	PICARD Fabrice Claude Jacques
Date et lieu de naissance	Le 23/08/1967 à Rouen
Nationalité	FRANCAISE
Domicile personnel	60 rue Pierre Revercé - Domaine Tuband - N'Géa 98800 Nouméa

Gérant

Nom, prénoms	MAUREL Rémy, Pierre, Louis
Date et lieu de naissance	Le 25/11/1987 à NOUMEA
Nationalité	FRANCAISE
Domicile personnel	21 rue Louis de Bougainville - Appt 34 - Auteuil 98835 Dumbéa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	10 rue Lapous, Doniambo, dock n°2 - Complexe Domino 98800 Nouméa
Nom commercial	SARL JARD'IDEAL
Activité(s) exercée(s)	Conception et entretien des espaces verts
Date de commencement d'activité	01/09/2005
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

BCI Groupe BRED

Banque Calédonienne d'Investissement

Relevé d'identité bancaire

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte.

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code Banque	code guichet	numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
17499	00010	19766502011	90	AGENCE DE DUCOS (00011)

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1749	9000	1019	7665	0201	190

Identifiant international de l'établissement bancaire – BIC

BIC (Bank Identifier Code)
BCADNCNN

Intitulé du compte

SARL JARDIDEAL
DOCK NO2 COMPLEXE DOMINO
10 RUE LAPOUS
98800 NOUMEA

Page réservée aux autorités compétentes
pour délivrer le passeport
Página reservada a las autoridades competentes
para expedir el pasaporte / Forbeholdt de pasudstedende
myndigheder / Amtliche Vermerke
Προορίζεται για τις αρχές που είναι αρμόδιες για την
έκδοση του διαβατηρίου / Page reserved for issuing authorities
Leathanaigh in áirithe d'údaráis eisiúna
Pagina riservata all'autorità
Opmerkingen van bevoegde instanties
Página reservada às entidades competentes
para emitir o passaporte / Varattu passinantoviranomaisille
Förbehållet utlämnande myndighet.

03

Ce passeport contient un composant électronique.
Il convient d'en prendre soin, et en particulier
de ne pas le plier, le perforer, l'exposer à des températures
extrêmes ou à une humidité excessive.

This passport contains sensitive electronics.
For best performance please do not bend,
perforate or expose to extreme temperatures
or excess moisture.

Signature du titulaire/*Holder's signature*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PASSEPORT
PASSPORT

Type/*Type*: P
Code du pays/*Country code*: FRA
Passeport n°/*Passport no*: 14CI40780



Nom/*Surname (1)*: PICARD
Prénoms/*Given names (2)*: Fabrice,Claude,Jacques
Nationalité/*Nationality (3)*: Française
Sexe/*Sex (3)*: M
Taille/*Height (12)*: 1,84 m
Couleur des yeux/*Colour of eyes (13)*: MARRON
Date de naissance/*Date of birth (4)*: 23 08 1967
Lieu de naissance/*Place of birth (6)*: ROUEN
Date de délivrance/*Date of issue (7)*: 24 07 2014
Autorité/*Authority (9)*: Haut-commissariat de la Nouvelle-Calédonie
Date d'expiration/*Date of expiry (8)*: 23 07 2024
Domicile/*Residence (11)*:
1 ALLÉE HENRI TOUNE
OUÉMO
98800 NOUMÉA
FRANCE

P<FRAPICARD<<FABRICE<CLAUDE<JACQUES<<<<<<<<<
14CI407802FRA6708238M2407234<<<<<<<<<<<<<<06